

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 28 Mars 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **24** membres.

19/013/ECSS

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION DES SPORTS - Dénomination du terrain de motocross de Saint Menet.**

19-33747-DS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur la dénomination du terrain de motocross de Saint-Menet 11^{ème} arrondissement.

Le stade de Saint Menet Pépinière, situé chemin du Mouton à Marseille dans le 11^{ème} arrondissement, a subi pendant plusieurs années des occupations illégales qui ont rendu impossible la pratique d'activités sportives.

La Ville de Marseille a donc souhaité réhabiliter cet espace totalement détérioré en le transformant en terrain de motocross. Les travaux de réhabilitation étant arrivés à terme, la Direction des Sports, gestionnaire de cet équipement, procédera prochainement à son inauguration.

La Ville de Marseille a été sollicitée par la famille de Monsieur Paul Vidal afin que ce nouvel équipement sportif porte son nom. Monsieur Paul Vidal, aujourd'hui décédé, a été pilote de motocross pendant plus de 15 ans et membre de l'équipe de France des Nations de Motocross en 1965. Il a également été à l'origine de la création du motocross du Merlan.

Compte tenu de la personnalité de Monsieur Vidal et de son palmarès sportif, il est proposé que le terrain de motocross de Saint Menet porte son nom.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le changement de nom du complexe de Saint Menet qui se nommera « motocross Paul Vidal ».

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer tout document nécessaire à cette disposition.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 28 mars 2019